

Périgueux, le 14 septembre 2007



L'Inspectrice de l'Education nationale

A Mesdames Messieurs les Enseignants  
Mesdames Messieurs les Directeurs

Inspection de  
l'Education  
Nationale  
Périgueux II

Affaire suivie par  
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66  
Fax : 05 53 02 84 45

ce.ien-périgueux2@ac-  
bordeaux.fr

20, rue A. de  
Musset  
24 016 Périgueux  
CEDEX

**Référence** AC/CL n° 47  
**NOTE DE SERVICE N° 8**

**OBJET :**

**MISE A DISPOSITION DES MALLES SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DES BOITES LITTERATURE ET DU MATERIEL EPS DE LA CIRCONSCRIPTION DE PERIGUEUX II**

Comme nous vous le signalions dans les notes de service numéros 3, 4, 5 du 27 août 2007, voici les plannings organisant la répartition et la rotation des malles sciences et technologie, des boites littérature et du matériel EPS de la circonscription pour l'année 2007/2008.

Certaines plages restent disponibles notamment pour les boites littérature. Si vous souhaitez en bénéficier, vous voudrez bien vous inscrire par courrier électronique. Mme RICHARD CPC, prendra ensuite contact avec vous.

Vos fichets-réponse ont été pris en compte jusqu'au 12 septembre 2007.

- La répartition a été faite en attribuant au moins une malle ou boîte par demande, si possible deux.
- Le matériel EPS a été réparti en tenant compte des vœux et ajustements après contact téléphonique.

Afin d'assurer au mieux la gestion de la rotation de ces matériels collectifs vous voudrez bien respecter la procédure ci-dessous :

- A la fin de chaque période l'école qui possède une malle ou une boîte en dresse **l'inventaire et procède aux éventuels réapprovisionnements**.
- L'école possédant une malle ou une boîte ou le matériel EPS appelle l'école suivante mentionnée dans le tableau afin **d'assurer la transmission** au mieux.
- Si vous n'avez pas l'utilité de la boîte ou malle à la période indiquée, nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir le plus rapidement possible afin que nous puissions en **faire profiter** une autre école.
- A la fin de l'année scolaire, les écoles en possession des malles et boites, voudront bien les **rapporter à l'inspection**.
- Le matériel EPS restera **en dépôt** dans la dernière école concernée.

Je vous remercie de votre collaboration.

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

Mme COURTEAUX Annie